

Communiqué du 30 avril 2018

Edith Graf-Litscher, présidente unique de la Fedmedcom

La conseillère nationale thurgovienne est engagée dans la Fédération nationale depuis sa fondation, en 2009. Après en avoir été la co-présidente, elle en assumera désormais seule la présidence. Les membres de la Fedmedcom ont élu Edith Graf-Litscher à leur tête. La nouvelle présidente se bat pour une large présence de la médecine complémentaire dans les soins de base et, de ce fait, pour des économies dans les coûts d'assurance. Les méthodes douces et naturelles de la médecine complémentaire sont bon marché et répondent à un besoin de la population.

La Fédération de la médecine complémentaire a été fondée suite au succès de la votation populaire de mai 2009 qui inscrit la prise en compte des médecines complémentaires dans la Constitution fédérale. Le but de la Fédération est la mise en œuvre de l'article constitutionnel et des exigences qui en découlent. D'importants objectifs ont été atteints depuis 2009. Un des grands succès est le remboursement définitif, décidé en 2017, des prestations médicales de la médecine complémentaire par l'assurance de base. Il a également été possible d'obtenir des réformes significatives dans la Loi sur les produits thérapeutiques et la Loi sur les professions médicales, tout comme dans la formation et la reconnaissance des thérapeutes.

Lors de leur assemblée annuelle, les membres de la Fédération de la médecine complémentaire ont pris connaissance des pierres angulaires de la nouvelle stratégie. La population veut avoir la liberté de pouvoir choisir entre diverses méthodes, thérapies et médicaments. La médecine complémentaire doit donc être proposée à large échelle et faire partie intégrante de toutes les structures de soins. Une offre sanitaire moderne est économique, centrée sur le patient et combine les possibilités offertes par la médecine conventionnelle avec les connaissances et la pratique des méthodes complémentaires. De plus, la médecine complémentaire a le potentiel de freiner l'explosion des coûts dans l'assurance de base. Une évaluation des prestations des médecins de premier recours prouve que les disciplines médicales de la médecine complémentaire travaillent à des coûts moindres que les médecins de famille qui traitent exclusivement par la médecine allopathique. Il est impératif d'exploiter ce potentiel (Source : [évaluation chiffres SASIS 2010-2014](#)).

La conseillère nationale et précédente co-présidente, Edith Graf-Litscher, a été élue présidente unique de la Fédération de médecine complémentaire. Co-président et membre du comité jusqu'à présent, Martin Bangerter, ancien président central et directeur de l'Association suisse des droguistes (ASD), a donné sa démission suite à un changement professionnel. Les membres ont pris congé de Martin Bangerter et l'ont remercié de son engagement de longue durée en faveur de la Fedmedcom. Ils ont élu à sa succession au comité Elisabeth von Grünigen-Huber, responsable au sein de l'ASD du domaine Politique et branche.

La conseillère nationale socialiste thurgovienne préside aussi, avec le radical zougais Joachim Eder, conseiller aux Etats, l'intergroupe parlementaire Médecine complémentaire qui défend les intérêts de la médecine complémentaire au Parlement fédéral. Edith Graf-Litscher a déposé récemment une [interpellation sur l'antibiorésistance](#). Les médecins travaillant en médecine complémentaire ont l'habitude de ne prescrire des antibiotiques qu'avec retenue. Ils connaissent des traitements alternatifs qui sont efficaces, bon marché et appréciés de la population. Malheureusement la Stratégie nationale Antibiorésistance n'en tient encore guère compte jusqu'à présent.

Contact:

- Edith Graf-Litscher, Conseillère nationale, Présidente Fedmedcom :
tél. 079 347 08 93, edith.graf-litscher@parl.ch
- Isabelle Zimmermann, Secrétaire générale Fedmedcom :
tél. 031 560 00 24 / isabelle.zimmermann@dakomed.ch

La Fédération de la médecine complémentaire

La Fédération de la médecine complémentaire (Fedmedcom) s'engage pour que le domaine de la santé en Suisse prenne en compte les médecines complémentaires. Elle est une association faîtière qui a été fondée en 2009 dans le but de faire appliquer les revendications principales liées à l'article constitutionnel 118a :

- Promotion de la médecine intégrative (collaboration entre la médecine traditionnelle et complémentaire)
- Admission des méthodes médicales de la médecine complémentaire dans l'assurance de base et dans les autres assurances sociales (SUVA, assurance militaire et assurance invalidité)
- Encouragement de l'enseignement et de la recherche
- Création de diplômes nationaux et d'autorisations cantonales de pratiquer pour les thérapeutes non-médicaux
- Garantie de la diversité des produits thérapeutiques

Ses membres fondateurs sont des organisations de médecins et de thérapeutes, des hôpitaux, des écoles, des organisations de la santé, l'Association suisse des droguistes et l'Association suisse pour les médicaments de la médecine complémentaire (ASMC). L'intergroupe parlementaire Médecine complémentaire affilié est constitué de conseillers nationaux et aux Etats de toutes les fractions de l'Assemblée nationale (PBD, PDC/PEV, PLR, les Verts, vert'libéraux et PS)